

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mil-vingt-six, le 22 juillet à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu (Isère) s'est réuni en Mairie.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2026

Présents : Steven BERNARDIN, Maryline BILLAUD, Françoise BOUCHER, Noël CASTE, Régine COMBE, Fabrice DANNA, Christophe DURET, Nathalie FAVRE, Georges GRANGE, Béatrice JACQUET, Louis LE GUILLOU, Chantal PEGOUD, Vanessa PERRIN, Bernard PIERRE, Céline REVOL, Marc RIBET, Carine TRILLAT,

Adrien SIMON, arrivé à 19h20

Carine VENTAJA arrivée à 19h26

Présence d'une personne en public.

Secrétaire de séance : Béatrice JACQUET

2026-060D - Devis terrain synthétique (délibération)

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'un devis de la société France Réalisations concernant le changement du gazon synthétique du city stade d'un montant de 18 800 euros HT soit 22 560 euros TTC.

Entendu l'exposé du premier adjoint, le Conseil, à l'unanimité,

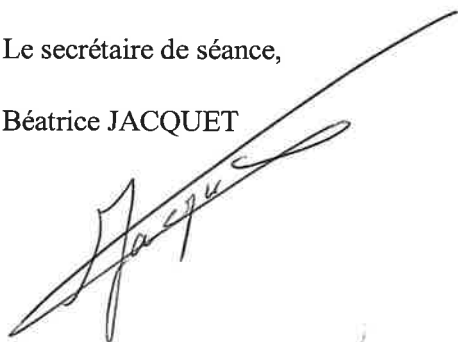
➤ **APPROUVE** le changement du gazon synthétique du city stade.

➤ **AUTORISE** Madame Le Maire à signer le devis pour un montant total de **22 560 TTC**

Ainsi délibéré, en séance à ROMAGNIEU, le 22 juillet 2026

Le secrétaire de séance,

Béatrice JACQUET



Le Maire,

Céline REVOL

